



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Burkina Faso

Question écrite n° 58225

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Burkina Faso. Depuis quelques mois en effet, la situation intérieure de ce pays s'est considérablement tendue, les libertés publiques sont régulièrement bafouées et l'opposition démocratique est plus que jamais persécutée. Pour preuve, s'il en faut, il faut déplorer vingt-huit assassinats depuis dix ans, dont trois en 2000. Dans ce contexte, il lui demande quelle position entend prendre la France devant les atteintes constatées à la liberté et aux droits fondamentaux, et d'être particulièrement attentif à ce que les échanges culturels entre la France et le Burkina Faso soient maintenus pour ne pas maintenir les Burkinabés dans l'isolement.

## Texte de la réponse

Depuis le mois de décembre 1998, et la disparition du journaliste Norbert Zongo, le Burkina Faso traverse une situation difficile tant sur la scène politique nationale que dans le milieu universitaire. Au cours des derniers mois, certaines violences ont été à déplorer : un jeune élève a ainsi trouvé la mort au cours d'une manifestation et des affrontements ont éclaté à l'occasion de la commémoration du deuxième anniversaire du décès de Norbert Zongo. Cependant, la tendance depuis plusieurs mois est à la normalisation de la situation. Ainsi, en septembre 2000 se sont tenues des élections municipales qui ont permis à l'opposition modérée de prendre le contrôle de plusieurs communes importantes, ce qui a conduit à son entrée au gouvernement. Sur le plan judiciaire, les affaires qui ont été à l'origine des tensions ont connu des développements encourageants, notamment avec l'inculpation d'un individu suspecté d'avoir participé à l'assassinat du journaliste Zongo. Enfin, une journée nationale du pardon sera organisée à la fin du mois de mars, conformément aux recommandations du collège des sages chargé de proposer des mesures d'apaisement. La France demeure particulièrement attentive à la situation des droits de l'homme au Burkina Faso. Elle a toujours insisté pour que les auteurs de violations des droits de la personne soient identifiés et poursuivis. Quant aux échanges culturels, ils ont toujours été denses avec le Burkina Faso, ainsi que l'a démontré la tenue du festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), du 24 février au 3 mars, avec le soutien de la coopération française. Les centres culturels français de Ouagadougou et Bobo Dioulasso participent activement à la promotion des échanges culturels entre la France et le Burkina Faso. Au-delà, la coopération avec le Burkina Faso, fondée sur l'idée de partenariat, s'exerce dans tous les domaines, et notamment ceux touchant à la vie quotidienne des Burkinabés (santé, éducation) dans un cadre de plus en plus déconcentré et décentralisé. La France demeure le premier partenaire du Burkina Faso. L'aide française s'est élevée à 540 millions de francs par an entre 1994 et 1999. Pour la période 2000-2005, le document-cadre de partenariat pour le développement rédigé en concertation avec le partenaire burkinabé met notamment l'accent sur le développement humain et social, retenu comme un des axes privilégiés de la coopération française.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58225

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2001, page 1174

**Réponse publiée le :** 9 avril 2001, page 2076